**LA LOI SUR LES MENUS « VÉGÉS »**

**doit être appliquée dans toutes les cantines scolaires**

La loi sur les menus végétariens a été adoptée par l’Assemblée Nationale le 4 octobre 2018 dans le cadre du projet de loi EGALIM. Elle a été promulguée le 1er novembre 2018. L’arrêté 2011 n’est plus d’actualité.

### Ce qu’il faut retenir :

À partir du 1er novembre 2019, les cantines scolaires devront proposer à tous leurs usagers un menu végétarien ou végétalien au moins une fois par semaine.

Bien qu’il s’agisse d’une expérimentation de deux ans, la loi est coercitive : l’ensemble des cantines scolaires doit l’appliquer.